



Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi va passer à 6%

Fiche pratique publié le 22/09/2014, vu 891 fois, Auteur : [Julien ROCHER](#)

L'INSEE fournit une enquête à propos de l'utilisation du CICE. 5000 entreprises ont répondu au sondage sur la façon dont elles souhaitaient profiter de cet allègement fiscal.

C'est quoi ?

créé en 2012, ce crédit accessible à toutes les entreprises françaises pour réaliser des économies d'impôts.

C'est combien ?

Selon les premiers éléments de l'enquête de l'INSEE, les entreprises devraient percevoir un montant d'en moyenne 700 euros par salariés afin d'investir et d'être plus compétitifs. Cet allègement d'impôt est calculé en fonction de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC. Le montant actuel est de 4% des des rémunérations brutes versées en 2013. Il passera à 6% sur les rémunération de l'année 2014.

Ça sert à quoi ?

Cet allègement d'impôts peut servir à renflouer les trésoreries des entreprises en péril ou augmenter le résultat d'exploitation.

Ce que rapporte l'enquête de l'INSEE

Prêt des deux tiers des sociétés interrogées ont répondu qu'elles prévoyaient d'utiliser le CICE afin d'augmenter l'emploi et l'investissement. Cinq mois après les premiers versements le dispositif instauré en 2013, ce soulagement fiscal profite en premier lieu à l'industrie agro-alimentaire, percevant plus de 900 euros par salariés.

Ce qu'espère le gouvernement

Pour le gouvernement, le but est de faire baisser les chiffres du chômage en espérant que les entreprises embauchent plus. Les chiffres avoués sont de l'ordre de 150 000 à 300 000 créations d'emplois d'ici trois ans.